



Avis d'enquête publique



Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construction et d'exploitation d'un parc éolien du Bais Chantret à

l'emplacement de l'ancien site de Jeuille

(86 colliers et 2 postes de levage)

planifiée par la Société SEPE du Bais Chantret

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 04 novembre 2024 à 14 heures, au vendredi 09 novembre 2024 inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2024-E-9894C sur la déclaration présentée par la SEPE du Bais Chantret, filiale de la SEPE 55, 41 Avenue de la Marne, 51190 SAULIERS, dont le siège social est situé 134 rue de Beauvais - 60 260 Margny-les-Compiègne, en vue d'établir, dans la dernière analyse, une autorisation environnementale de construction et d'exploiter

d'éoliennes et deux postes de levage sur le territoire de la commune de Jeuille.

Aux jours et heures indiqués d'ouverture des matières de jeuille, de Tréfléz et lors des permanences de deux des membres de la commission d'enquête, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier de demande, comprenant les documents et les avis d'autorisation environnementale accompagné du formulaire d'enquête et réponse de l'exploitant et une étude d'impact relative à cette demande d'autorisation environnementale et complémentaire sur les lieux et impacts déposée en annexes de dossier (Plan de la marine – ST201 isoliel et de Tréfléz) (7 rue de la Biche ST201 Tréfléz), où les deux parties auront toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Jeuille, conservez signe de l'enquête, et adressez au président de la commission d'enquête ;

- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.mma.gouv.fr/actions-de-lEtat/4-environnement/47-Autorisations/47-Autorisation-Demande-eolien/Parc-eolien-du-bais-chantret>.

Les membres de la commission d'enquête composée de Messieurs Fabrice DELAIGNE, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, président de la commission d'enquête, Thierry MALVAL, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, juge élu des délibérations et de l'ordre public, et François LAFAYETTE, conseiller technique et administratif du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dégagent aux

horaires de :

- le lundi 04 novembre 2024, de 14h à 17h ;
- le mardi 25 novembre 2024, de 9h à 12h ;
- le vendredi 09 décembre 2024, de 14h à 17h.

En matière de Tréfléz :

- le mardi 06 novembre 2024 de 9h à 12h ;
- le vendredi 16 novembre 2024 de 14h à 17h ;
- le samedi 30 novembre 2024 de 9h à 12h.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Jeuille et de Tréfléz, lors des permanences en cas de curiosité, et également sur le site : <https://www.mma.gouv.fr/actions-de-lEtat/4-environnement/47-Autorisations/47-Autorisation-Demande-eolien-du-bais-chantret>.

Le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement et en mairies de Jeuille, de Tréfléz et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : <https://www.mma.gouv.fr/actions-de-lEtat/4-environnement/47-Autorisations/47-Autorisation-Demande-eolien/Parc-eolien-du-bais-chantret>, pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervention à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur EDUAGNON-DOLIN Théo, responsable du dossier, par mail à « theo.bourgois-colin@orange.com » ou par voie postale, à la société SEPE DU Bais CHANTRET, filiale du groupe ACTEREC, siège 134 rue de Beauvais - 60260 Margny-les-Compiègne.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « dsp-participations-public@mma.gouv.fr », ou par voie postale à DDT ST - Service Environnement - Unité procédure environnementale, 46 boulevard Anatole France - CS 60654 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 7 octobre 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Pôle protection environnementale
SOPRE
Vincent Roger